



FICHE D'AVIS PPA

Date : 22. 02. 2018

Lieu : RIVEDOUX-PLAGE

Objet : Projet de Modification Simplifiée n°4 du POS

Architecte conseiller : Françoise FORGET

Reçu le

22 FEV. 2018

Communauté de Communes
de l'Île de Ré

- Seulement une observation sur le projet de modification :
 - Articles 11-2 : Toitures : L'obligation d'orientation du faitage parallèle à la voie pour le bâti sur rue ou celui en recul de 5m, peut être contraignant par exemple dans le cas d'une extension ou d'une annexe en cul levé sur limite séparative, ou supprime la possibilité de créer une rupture volumétrique par un pignon sur rue, dans un grand linéaire de faitages parallèles.
 - Cette obligation pourrait être limitée, par exemple pour 50% du faitage, ce qui laisse une certaine souplesse aux projets.

Copie : Mr CHAIGNE, Maire-Adjoint

signature

Le Président

La Rochelle, le 26 février 2018

Reçu le

05 MARS 2018

Communauté de Communes
de l'Ile de Ré

Monsieur Lionel QUILLET
CDC ILE DE RE
3 rue du Père Ignace
CS 28001
17410 SAINT MARTIN DE RE

Service Appui aux Entreprises

Dossier suivi par Mickaël BRIAND

Tél : 05 46 00 73 36

Courriel : m.briand@larochelle.cci.fr

Nos Réf : MB/ID – 2018/36

Vos Réf : LQ/FD/SC URBA 2018-31

Objet : Modification simplifiée du POS n°4 de Rivedoux-Plage

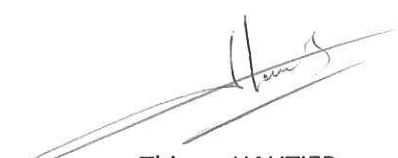
Monsieur le Président, *Cher Lionel*

Par lettre du 14 février dernier, vous nous avez adressé le dossier concernant la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols n°4 de la commune de Rivedoux-Plage pour avis.

Je vous informe que je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

Cordialement



Thierry HAUTIER